

Retrouvez tous les numéros du bulletin AGRO-SAONE et consultez également les Bulletins régionaux BSV Grandes Cultures et Infobio sur www.franche-comte.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

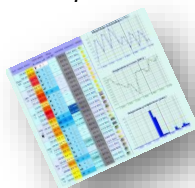
Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



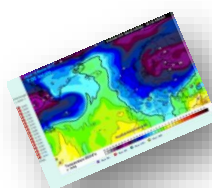
METEO

Il a plu de 0 à 30 mm ce week-end. Il a grêlé par endroit.

Pluie et températures



Modèles



2019 – pluviométrie et températures



POSTE	2019		RIOZ		70		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)
CHARGEY LES GRAY										
VENISEY										
Janvier	2,0	39,4	1,6	54,2	1,9	45,0	1,5	51,8	1,7	68,4
Février	6,4	16,6	6,2	28,4	5,6	24,8	7,1	25,0	5,6	25,2
Mars	8,7	56,6	8,2	92,8	8,1	60,2	8,7	55,2	8,0	89,8
Avril	10,4	75,0	9,8	63,2	9,9	70,0	10,4	67,6	9,7	76,0
Mai	12,4	46,0	11,9	62,6	12,0	74,0	12,4	56,8	11,9	70,2
Juin	20,2	75,3	19,8	86,8	19,4	106,3	20,7	80,8	19,5	68,8
Juillet	23,3	4,2	23,1	24,3	22,0	2,4	23,3	0,8	22,5	9,5
Août										
Septembre										
Octobre										
Novembre										
Décembre										
Total	11,9	313,1	11,5	412,3	11,3	382,7	12,0	338,0	11,3	407,9



Stade et état des cultures

Les panicules sortent sur quelques rares parcelles de maïs très précoces.
La hauteur des maïs est de l'ordre de 1.6 m (de 1 à 2 m).
Une parcelle a légèrement versé avec le coup de vent du week-end.

Sol humide aux pieds du maïs : la pluie est dirigée grâce aux feuilles vers les pieds



Ressemis tardif suite à des attaques de taupins...



*Maïs sous couvert de vesce seigle lotier
Semis au 19 avril...*



...photo du 5 juillet



Maïs en pleine chaleur



Pyrale

Aucun papillon et aucune ponte fraîche n'a été repéré depuis 15 jours en Haute-Saône.

Par contre on trouve maintenant les indices de présence des larves de pyrale. Dans une parcelle de suivi on trouve facilement 25% des pieds avec des morsures sur les feuilles (voir photos ci-dessous).

Interrogations de l'année : avec 700°C base 10 depuis le 1^{er} janvier 2019, nous devrions être au pic de vol et au pic de pontes. Or sur le terrain, il n'y a plus aucune trace de présence de papillons et nous ne trouvons plus de pontes fraîches depuis le 15 juin... Où sont passés les pyrales monovoltines que nous connaissons ? Y a-t-il cette année une grande majorité de papillons plurivoltins ? Ont-ils été favorisés par la sécheresse qui a sévi du 10 juin au 28 octobre 2018 ?

Perforations sur feuilles = pieds et feuilles grignotés par les chenilles baladeuses...



Conseil

La lutte chimique agit sur les jeunes larves de pyrale alors qu'elles se « baladent » sur les feuilles.

Si cela n'a pas encore été fait, les traitements sont à réaliser cette semaine.

- Eviter les pyréthrinoides liquides car ces produits détruisent les **auxiliaires très nombreux et utiles**.
- Si traitement à la date optimale (07/07) sur grands maïs, privilégier l'enjambeur pour traiter aux microgranulés (pas de destruction d'auxiliaires).
- Si traitement à la date optimale (07/07) en liquide avec pulvé, privilégier la spécialité **CORAGEN**, spécialité très sélective des auxiliaires.
La dose peut alors être réduite à 0.08 l/ha.
- Le traitement du maïs ensilage est inutile.

Pour celles et ceux qui souhaitent raisonner le traitement, il faut chercher les indices de présence de larves (photos page précédentes). L'observation des perforations sur feuilles est beaucoup plus rapide que la recherche de ponte !

Seuil de nuisibilité approximatif : 20% de pieds avec présence de morsures de chenilles et de sciure

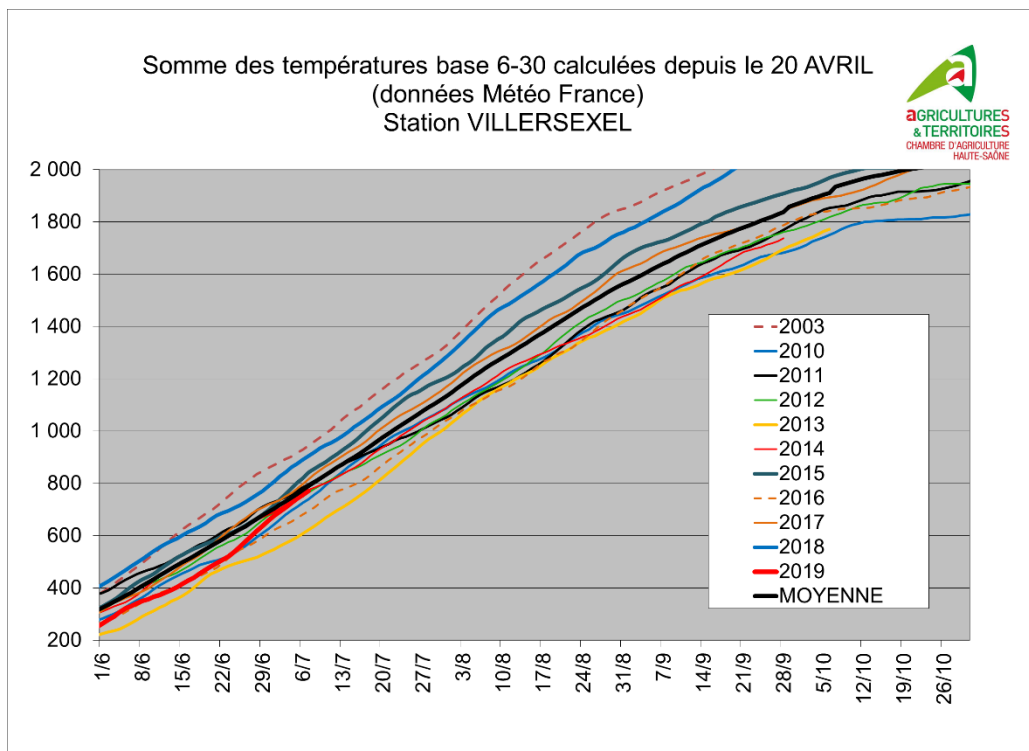
Ambrosies

Les ambrosies n'ont pas été maîtrisées dans cette parcelle !



Dates de récolte

En cumulant les moyennes de température au-dessus de 6°C depuis le 20 avril (date du semis du maïs), l'année 2019 se situe juste dans la moyenne des 15 dernières années.



Calcul des dates de récolte à partir du semis :

D'après le tableau Arvalis, en somme de températures base 6-30, il faut environ **1550°C pour ensiler** un maïs **d'indice 350** et **1800°C pour le récolter en grain**.

D'après les données météo de 2019, pour un semis du 20 avril à Villersexel, les dates de récolte seront approximativement le 30/08 en ensilage et le 24/09 pour du grain.



Précocité	Groupes de précocité CTPS	Séries ARVALIS	Du semis à floraison femelle	Récolte grain		Du semis à 32% de MS (ensilage)
				Du Semis à 32% H2O	Indice FAO	
Sommes T° (base 6-30)						
Somme de température < aux S10				< 1600		
Très précoces	A	S 10	790 / 835	< 1700	140 / 230	1350
Précoces	B	S 11	825 / 870	1620 / 1680	210 / 290	1400
1/2 Précoces cornées dentée	C1	S 12	850 / 930	1680 / 1740	260 / 330	1450
1/2 Précoces dentées	C2	S 13	920 / 975	1740 / 1810	310 / 400	1550
1/2 Tardif	D	S 14	975 / 1020	1810 / 1880	400 / 480	1615
Tardif	E1	S 15	1020 / 1060	1880 / 1955	470 / 570	1670
Tardif à Très Tardif	E1 et E2	S 15 - S 16	1060 / 1090	1955 / 2030	560 / 620	



SOJA

Stade et état des cultures

*Sirocca semé au 15 mai, écartement semoir 40 cm
625000 plantes / ha (25 pieds par mètre linéaire)*



*Pallador semé au 20 avril, écartement semoir 14 cm
520000 plantes / ha (7 pieds par mètre linéaire)*



Cultures dérobées

Les semis de maïs, de soja ou de tournesol sont en cours derrière orge d'hiver.



Jachères mellifères

Les jachères de plantes mellifères sont en pleine fleur à un moment où les abeilles n'ont plus beaucoup de pollen et de nectar à disposition.

Dans le mélange : luzerne, trèfle incarnat, sainfoin, phacélie, bourrache, sarrasin...

Quels avantages de semer une jachère mellifère ?

- 1 ha de jachère mellifère = 1.5 ha de SIE
- Cette jachère composée de légumineuses pérennes peut être maintenue au moins 3 ans

Quelles sont les obligations ?

- Elles doivent être présentes entre le 15/04 et le 15/10 (6 mois)
- Aucun phyto ne doit être appliqué durant ces 6 mois
- Elle doit être composée d'au moins 5 espèces





COLZA – Conseils pour les prochains semis

Voir bulletin [Agrosaône N°20](#).



Conseils agronomiques pour les prochains semis de Céréales

La rotation

Le fait de pratiquer la rotation sur une parcelle avec alternance des cultures d'hiver et de printemps permet de mieux maîtriser l'enherbement. Exemple : deux cultures d'hiver suivies de 2 cultures de printemps (Maïs-Soja-Blé-Orge) ou deux monocotylédones suivies de deux dicotylédones (Blé-Orge-Pois-Colza).

Eviter les blés derrière maïs grain qui coutent chers en fertilisation azotée et fongicides. Les blés de maïs (grain et ensilage) ont été très affectés par la fusariose des épis en 2018.

Plutôt semer des orges d'hiver derrière maïs ensilage ou grain et préférer des cultures de printemps derrière maïs grain (soja ou tournesol).

Eviter les blés derrière blé ou orge, un risque de piétin échaudage existe (observé en 2019)

Orges précédant maïs grain... 75.5 qx/ha pour cette Etincel semée au 15/10 derrière maïs



L'orge de printemps RGT PLANET peut être semée fin octobre, début novembre. Les résultats de ces dernières années semblent prometteurs. Attention, ne semer que de la semence de ferme et ne faire aucun investissement en intrants à l'automne. Attendre la sortie d'hiver avant de décider s'il faut la mener jusqu'au bout (risque de gel).

La technique du faux semis pour limiter les graminées dans la céréale

Le travail du sol superficiel (<4cm) favorise les levées d'adventices et réduit ainsi le stock semencier des parcelles. Rappuyer le sol après le passage de l'outil permet d'augmenter le contact graine – sol et ainsi favoriser la levée.

Réaliser les faux semis en octobre si parcelles à problématique vulpins et semer après avoir détruit les levées de cette graminée de plus en plus difficile à maîtriser. En semant lors de la seconde quinzaine d'octobre, cela permet en moyenne de diviser par deux le nombre de graminées.

Lors d'automne secs comme en 2018, il est impossible de mettre en œuvre cette technique. Les graminées ont toutes levé à partir du 10 novembre...

Vidéo Faux semis ([cliquez](#))



Date de semis

Avec travail du sol, semer entre le 25 septembre et le 25 octobre.

Sans travail du sol (SD), les semis peuvent débuter au 15 septembre.

Plus le semis sera précoce, plus la plante aura le temps de développer un système racinaire. La colonisation des horizons par les racines est plus longue en SD qu'en système avec travail du sol.

Pour les semis d'orge après un blé, attention aux repousses de blés si semis très précoce !

Pour celles et ceux qui ne souhaitent pas réaliser de traitement insecticide contre les pucerons responsables de la JNO ou contre les cicadelles, semer après le 15 octobre. A cette date, le vol de puceron est en général terminé et le risque est faible.

Les semis très précoces exposent davantage les plantes aux maladies, aux vulpins et aux insectes que les semis plus tardifs.

Choix variétal des blés

Dans un souci de préserver les marges, il est important de choisir des variétés peu malades, productives et avec des taux de protéines élevés.

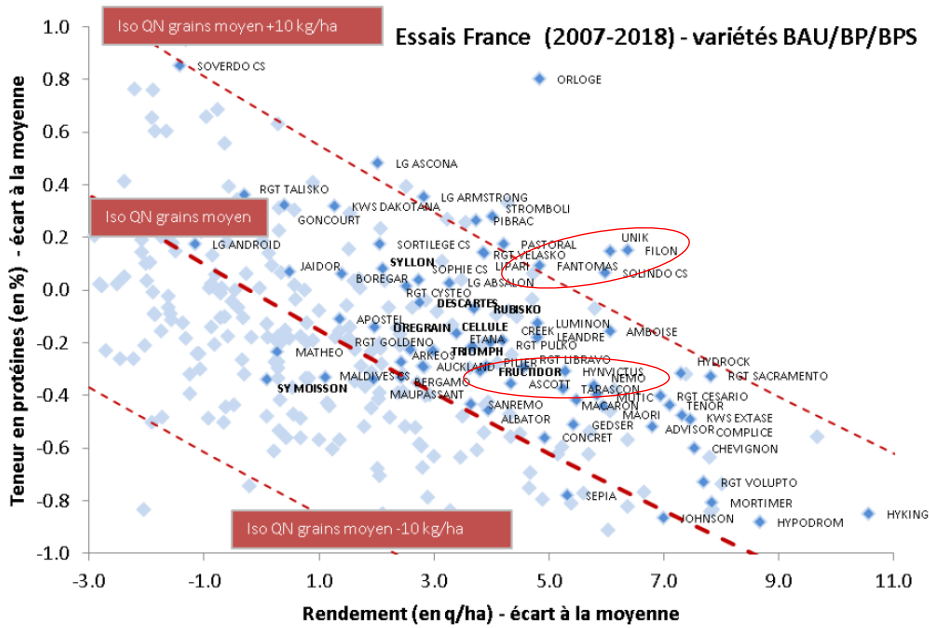
Choisir ses variétés pour 2019 ([cliquez](#))



Le taux de protéine est un critère à prendre en compte dans le choix de la variété.

Plus le rendement est élevé, plus la teneur en protéine est basse (dilution). Mais pour un même niveau de rendement, certaines variétés arrivent mieux à valoriser l'azote. Exemple, pour un même rendement, les variétés Fantomas, Unik ou Filon font 0.5 points de plus de protéines que les variétés Nemo et Fructidor (voir graphique ci-dessous).

Teneurs en protéines en fonction du rendement - Source : essais pluriannuels d'inscription (CTPS/GEVES) et de post inscription (ARVALIS et partenaires)



Extrait du guide variétés des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



		Semis précoce	Semis intermédiaire	Semis tardif	
Sol superficiel	Cas général	Fructidor ^t	Arkéos (BB) Calabro ^{nt} Calumet ^t Complice ^t Fantomas ^t Fructidor ^t Goncourt ^{nt} Hyfi ^{nt} Nemo ^t	Orloge ^{nt} RGT Venezia ^{nt} Rubisko (BP) ^t Sepia ^t Syllon ^{nt} (Unik ^t)	Filon ^{nt} (Rebelde (BAF) ^{nt}) Solehio ^t Orloge ^{nt}
	Risque mosaïque	Pastoral (BP) ^{nt}	Ascott (BP) ^t Hyxtra ^t	Syllon ^{nt}	
	2 ^e blé		Fructidor ^t	Syllon ^{nt}	Altigo ^t Solehio ^t
	Conduite bas intrants	Chevignon ^t	Calumet ^t Fructidor ^t	LG Absalon ^t LG Armstrong ^{nt}	Filon ^{nt}
Sol profond	Cas général	Boregar ^t Chevignon ^t Fructidor ^t KWS Extase ^t	Calabro ^{nt} Calumet ^t Cellule ^t Chevignon ^t Fructidor ^t Hyking ^t	LG Absalon ^t Mutic (BP) ^t RGT Sacramento RGT Venezia ^{nt} Rubisko (BP) ^t Syllon ^{nt} (Unik ^t)	Calabro ^{nt} Fantomas ^t Filon ^{nt} Oregrain ^t Orloge ^{nt}
	Risque mosaïque	Pastoral (BP) ^{nt}	Aigle Ascott (BP) ^t	Syllon ^{nt} Sy Mattis ^t RGT Mondio	
	Blé de maïs (risque fusariose)		Apache ^t Descartes Graindor ^t	Oregrain ^t (RGT Forzano ^{nt}) Sy Moisson Sokal ^t	
	2 ^e blé	Chevignon ^t Mutic (BP) ^t	Cellule ^t Fructidor ^t Hyfi ^{nt}	Hystar (BP) ^t Syllon ^{nt}	Filon ^{nt} Oregrain ^t
	Conduite bas intrants	Chevignon ^t KWS Extase ^t Mutic (BP) ^t	Fructidor ^t LG Absalon ^t	Sokal ^t Syllon ^{nt}	Filon ^{nt}

Risque cécidomyies : Aigle, Allez-Y, Altigo, Boregar, Filon, Musik, Nemo, Oregrain, Pilier, Popeye, Rubisko, Tenor.

Les quelques variétés résistantes à la septoriose et aux rouilles :


Semis précoce	Semis intermédiaire	Semis tardif
Fructidor	Lg Absalon	Filon
Chevignon	Lg Armstrong	
KWS Extase	Syllon	

Mélange de plusieurs variétés



Le mélange de plusieurs variétés de blé a de nombreux avantages :

- les rendements sont plus stables face aux aléas climatiques de plus en plus fréquents
- le mélange limite le développement des rouilles
- cela simplifie la gestion des parcelles et l'itinéraire cultural, c'est comme si vous ne semiez qu'une seule variété sur toute l'exploitation
- possibilité de ressemer le mélange en le complétant au fur et à mesure avec des nouvelles variétés
- en cas de gel important, une ou deux variétés peu sensibles au gel éviteront peut être un ressemis

 Assurez-vous que vous pourrez vendre la récolte !

Exemple de variétés à mélanger :

Fructidor, Lg Absalon, Syllon, Rubisko, Chevignon

Ces 5 variétés sont très peu sensibles à la septoriose et aux rouilles, peu sensibles à la verse, moyennement sensibles à la fusariose des épis, ont de bon PS et de bonnes teneurs en protéines.

Intégrer à hauteur de 50% une variété barbus (**ex : Lg Armstrong**) permet de préserver la parcelle des attaques de sanglier.

Choix variétal des orges

A noter quelques nouveautés :

- tolérantes à la JNO : COCCINEL ou KWS Jaguar
- tolérantes à la mosaïque : KWS Oxygene

Extrait du guide variétés des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



		VARIETES BRASSICOLES	VARIETES FOURRAGERES
2 rangs	Références	SALAMANDRE	AUGUSTA KWS CASSIA (sensible maladies) KWS GLACIER - LG CASTING MALTESSE - MEMENTO
	Nouveautés		AMANDINE
6 rangs	Références	CASINO - ETINCEL ESTEREL (intérêt en zone superficielle pour sa précocité) - ISOCEL - KWS FARO - PASSEREL - PIXEL - VISUEL	AMISTAR (tolérante JNO) TOUAREG (sensible maladies) HIRONDELLA (tolérance JNO) KWS TONIC
	Nouveautés		JOKER (résistant aux 2 mosaïques, sensible maladies) KWS JAGUAR (tolérance JNO - sensible au froid) KWS OXYGENE (résistant aux 2 mosaïques) KWS FLEMMING COCCINEL (tolérance JNO)



SEMENCES DE FERME de CEREALES

Pour celles et ceux qui souhaitent ressemer leur semences de céréales, voici quelques conseils.

Comment procéder ?

- Choisir les lots de semences les moins fusariés visuellement (pas trop de problèmes cette année sauf dans quelques situations en précédent maïs avec cannes de maïs non enfouies)
- trier les semences pour éliminer les petits grains fusariés qui n'ont pas été éliminés lors de la récolte
- réaliser un test de germination pour réévaluer la densité de semis en grains par m²
 - **prélever 200 à 400 graines** (échantillonnage en fonction de la taille du lot à tester) ;
 - **déposer les graines dans du sable, ou sur du papier buvard, humides, et mettre au froid (4-5°C) pendant 72h**, pour lever toute dormance résiduelle ;
 - **mettre à température ambiante (20°C) pendant une semaine** ;
 - **compter**. Ne comptabiliser que les plantules normales (et pas uniquement les grains germés).
- il est tout à fait possible de ne pas utiliser de traitement de semence.
Le vinaigre est une substance de base récemment autorisée pour lutter contre la carie portée par les semences. Il présente lui aussi une efficacité indéniable mais non totale et insuffisante dans le cas d'un sol contaminé.
Le vinaigre à 7 à 8 % d'acide acétique à la dose de 1 l/quintal est le meilleur compromis efficacité / phyto-toxicité (voir les résultats d'essai)



Attention, le traitement de semence sur orge est très fortement conseillé pour lutter contre le charbon nu.



Couverts

COUVERTS VEGETAUX

Pour le choix des espèces, voir [Agrosaône précédent N°9](#)



ECHANGE PAILLES - FUMIERS

Voir bulletin [Agrosaône N°20](#).

➤ **La couverture des sols :**

La couverture des sols durant l'automne, obligatoire en zone vulnérable, est possible de plusieurs façons:

- soit par une culture d'hiver,
- soit par une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN) ou une culture dérobée, avant une culture de printemps,
- soit, entre deux cultures de printemps, à la suite des maïs grain, sorgho ou tournesol, par le broyage et l'enfouissement des cannes dans les quinze jours suivant la récolte,
- soit par des repousses de colza denses et homogènes spatialement,
- soit par des repousses de céréales, denses et homogènes spatialement, dans la limite de 20% des surfaces en interculture longue à l'échelle de l'exploitation.

De plus, en interculture courte, entre un colza et un blé notamment, les repousses de colza doivent être maintenues au minimum un mois. En cas d'attaques d'altises, cette obligation de repousses ne s'applique pas sur 12 m en bordure d'îlot.

➤ **L'implantation des couverts :**

Les cultures intermédiaires sont à planter rapidement après récolte et au plus tard le **10 septembre (ou 10 août 2019, si elle est valorisée en SIE PAC)**.

Si la récolte de la culture principale est postérieure au 10 septembre, l'interculture n'est pas obligatoire, sauf à enfouir les cannes de maïs grain, sorgho grain et tournesol.

L'implantation de légumineuses pures en cultures intermédiaires est interdite.

L'interculture n'est pas obligatoire si le taux d'argile du sol est supérieur à 40% (analyse faisant foi) ou si un faux-semis (dates à consigner) est réalisé en agriculture bio, ou pour lutter contre les adventices vivaces ou la hernie des crucifères (à justifier par le conseil écrit d'un technicien ou l'achat de semences résistantes à la hernie). En contrepartie, un reliquat d'azote de sortie d'hiver est à réaliser en priorité sur une de ces parcelles et un bilan azoté post-récolte sur les îlots concernés est à calculer.

➤ **La destruction des couverts :**

CIPAN et repousses de céréales doivent être maintenues en place au moins 2 mois. Les couverts pourront être détruits **après le 15 octobre** (selon le programme d'actions 2018 Bourgogne-Franche-Comté). **La destruction non chimique des couverts d'automne est préconisée.** La fauche ou le broyage des parties aériennes des couverts est cependant possible avant cette date, s'il n'y a pas de retournement du couvert.

Les cannes de maïs grain, de sorgho ou de tournesol sont à enfouir dans les 15 j après la récolte. Si le sol est détremé ou gelé dans les 15 j qui suivent la récolte, le délai pour enfouir est porté au 1er novembre. Si passé cette date, le sol est toujours impraticable, l'enfouissement n'est plus obligatoire.

La gestion de l'interculture est à consigner dans votre cahier d'épandage : type de couverts, dates semis/destruction, mode de destruction.

➤ **Les épandages d'été :**

L'épandage d'effluents sur les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est possible. Le tableau suivant stipule les périodes d'interdiction des épandages de fertilisants, qui s'applique à cette période d'interculture, ainsi que les conditions spécifiques d'épandage sur CIPAN.

1 cellule représente une quinzaine
 périodes d'interdiction fixées par le programme d'actions national et régional
 périodes d'épandage soumises à condition

Calendrier des interdictions en zone vulnérable			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre			
Cultures	Types de fertilisant	type															
Soils non cultivés	Tous	1,2,3															
Cultures d'automne sauf colza	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2															
	Engrais minéraux	3															
colza d'automne	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2															
	Engrais minéraux	3															
Culture de Printemps précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	a														
	autres Fumiers	1	b														
	Lisier, fiente, boues	2	b	b	mais												
	Engrais minéraux	3			b		b	b	b	b	b	b	b	b	b	b	
Culture de Printemps NON précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost	1	4														
	autres Fumiers	1															
	Lisier, fiente, boues	2			mais												
	Engrais minéraux	3			3		3	3									
Prairies de plus de 6 mois	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2	3	3													
	Engrais minéraux	3			3		3	3									
cultures maraichères	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2															
	Engrais minéraux	3															
vergers, pépinières forestières, horticoles et ornementales	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2															
	Engrais minéraux	3															
Vignes	Fumiers, compost	1															
	Lisier, fiente, boues	2			c		c	c	c	c	c	c	c	c			
	Engrais minéraux	3			d		d	d	d	d	d	d	d	d			
autres cultures pérennes, porte-graines	Tous	1,2,3															

- a : L'épandage est possible sur la CIPAN ou la dérobée si elle n'est pas détruite durant au moins 20j après l'épandage
- b : Les effluents peuvent être épandus durant les 15 j précédant l'implantation de la CIPAN et jusqu'à 20 j avant sa destruction
- a et b : Le total des apports avant et sur CIPAN est limité à 40kg d'azote efficace par hectare, sur dérobée à 70 kg
- c : l'épandage est possible après les vendanges
- d : l'épandage d'effluents vit-vinicoles est autorisé après les vendanges
- 2 : Un apport d'engrais à l'implantation de la culture dérobée est autorisé sous réserve de calcul de la dose prévisionnelle d'azote pour la culture dérobée dans le plan de fumure
- 3 : L'épandage des effluents peu chargés est autorisé dans cette période dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha sur prairies et 50kg jusqu'au 31 août sur culture
- 4 : L'épandage, dans le cadre d'un plan d'épandage, de boues de papeteries ayant un C/N supérieur à 30 est autorisé dans ces périodes, sans implantation d'une CIPAN ou d'une culture dérobée, sous réserve que la valeur du rapport C/N n'ait pas été obtenue à la suite de mélange de boues issues de différentes unités de production

Les périodes d'interdiction ne s'appliquent pas à l'irrigation, à l'épandage de déjections réalisé par les animaux eux mêmes, aux cultures sous abris, aux compléments nutritionnels foliaires, à l'engrais minéral phosphaté NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 kg de N/ha.

Les prairies de moins de six mois entrent, selon leur date d'implantation, dans la catégorie des cultures implantées à l'automne ou au printemps.

Il est interdit d'épandre sur sol enneigé et d'épandre des effluents liquides ou des engrais sur sol gelé en surface ou pris en masse.

L'épandage de tous les fertilisants azotés est interdit en zone vulnérable sur les sols détremés et inondés.

L'épandage des engrais minéraux azotés est interdit en zone vulnérable à moins de 2m des berges des cours d'eau et sur les bandes enherbées

L'épandage des fertilisants azotés de types I et II est interdit en zone vulnérable à moins de 35m des berges de cours d'eau;

cette limite est réduite à 10 m lorsqu'une couverture végétale permanente de 10 m et ne recevant aucun intrant est implantée en bordure du cours d'eau.



Save the date !!

18-19 septembre 2019

Tech&bio 2019



- ✓ 100 démonstrations
- ✓ 350 exposants
- ✓ 100 % des productions représentées
- ✓ 120 conférences et ateliers
- ✓ 19 000 visiteurs attendus

Venez découvrir le meilleur des techniques alternatives bio et conventionnelles !!

Les Chambres d'Agricultures de Bourgogne Franche Comté ont affrété des bus pour l'évènement.

Pour participer au salon Tech&Bio le Jeudi 19 septembre prochain :

- Aller-retour sur la journée, entrée au salon et petit déjeuner pour la somme de 10 euros par personne.
- Attention !! Seules 60 places sont disponibles pour la Franche Comté !! Si vous souhaitez profiter du voyage, ne tardez pas à réserver vos places !!

Toutes les infos et réservations en contactant Mickaël GREVILLOT 06.44.09.09.85

Une initiative
Chambres
d'Agriculture



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

